Ville de Genève
Conseil municipal

P-489 A

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 juin 2023: «Pour l'amélioration d'un passage piéton à l'avenue de France au droit de la place De-Chateaubriand».

6 novembre 2023

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 6 juin 2023. Elle a été traitée sous la présidence de M. Didier Lyon le 19 juin et le 28 août 2023. Les notes de séances ont été prises par Mme Aurea De Toro et Mme Camelia Benelkaid, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 juin 2023

Audition de Mme Catherine Favario, directrice du Secteur de la petite enfance (SPE) A. Carfagni Pâquis, pétitionnaire

En introduction, Mme Favario explique que l'association «SPE A. Carfagni Pâquis» gère les institutions de la petite enfance en assurant la gestion de 294 places d'accueil. Dans ce contexte, l'association encadre un grand nombre d'enfants qui fréquentent le passage piéton à l'avenue de France, avec lequel il y a souvent des difficultés. Les enfants accueillis dans les crèches ont entre 4 mois et 4 ans, marchent très lentement ou sont dans des poussettes lors des promenades. Pour la pétitionnaire, ce passage piéton sur l'avenue de France crée des problèmes importants car le feu est très court. Selon elle, les éducatrices n'arrivent jamais à faire traverser les enfants en un seul groupe (un groupe comprend entre 9 et 21 enfants selon l'institution à laquelle ils appartiennent). Il est aussi souligné qu'il y a beaucoup de voitures qui forcent le passage pour passer au feu et stationnent ensuite sur le passage piéton, entravant le passage, lors de bouchons. A ces obstacles s'ajoutent le passage de vélos du côté des quais, et surtout l'absence de feu tricolore pour réguler leur circulation et leur vitesse. La pétitionnaire poursuit en disant que ce problème est lié à la traversée de cette route, mais qu'il est aussi lié aux potelets qui sont aux alentours de cet endroit; trop petits et peu visibles, certains enfants s'y heurtent. Mme Favario souhaiterait donc que ces éléments urbains soient rendus visibles avec des bandes réfléchissantes.

Questions des commissaires

Une commissaire informe qu'elle est habitante du quartier de Sécheron, connaît la route, y circule à vélo et a un jeune enfant. Elle comprend donc parfaitement les problématiques et salue qu'on parle du feu de Chateaubriand, de la problématique de l'arrêt de bus, de la piste cyclable et de l'entrée dans le parc. Elle aimerait savoir si Mme Favario parle également des potelets, au niveau de l'entrée du parc.

La pétitionnaire confirme.

Un commissaire rappelle que c'est un axe très fréquenté. Parfois, une des propositions faites est d'installer un îlot central. Il demande à Mme Favario comment elle se positionne face à cette suggestion d'îlot central.

La pétitionnaire répond que les îlots sont étroits et que les éducatrices n'arrivent pas à mettre le chariot qui a entre six et sept enfants. Elle y est donc défavorable.

Le même commissaire poursuit et lui demande si, à la vue de la topographie des lieux, la pétition a également été envoyée au Canton.

Mme Favario répond par la négative.

Une commissaire soulève que tous les problèmes évoqués impactent aussi les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Elle demande si Mme Favario a reçu des plaintes de la part de ces personnes.

La pétitionnaire répond que l'association des parents d'élèves est également préoccupée par ce carrefour. Cependant, en discutant avec les habitantes et habitants du quartier, ce problème ne touche effectivement pas que les enfants mais aussi les personnes à mobilité réduite. Ils ont approché la police pour discuter sur les possibilités et avaient émis l'idée de prolonger le feu, mais cela aurait eu une incidence sur la circulation, car c'est un axe très fréquenté. Elle ne sait pas comment cela serait réalisable sans ralentir la circulation.

Une commissaire se demande si la pétitionnaire a réfléchi à une autre façon de demander aux cyclistes de s'arrêter.

Cette dernière indique qu'actuellement, ils essaient de mettre un des adultes qui fait la circulation, mais qu'ils se font parfois insulter.

Une commissaire croit savoir que c'est un feu à la demande. Elle demande confirmation. Mme Favario confirme.

La même commissaire pense qu'on pourrait imaginer un temps plus long.

Sur ce point, la pétitionnaire répond que la police a dit que la route est cantonale et que par conséquent, «c'est délicat».

La commissaire poursuit et ajoute que si on appuie longtemps sur le feu, il reste vert plus longtemps.

La pétitionnaire répond qu'en réalité, cela ne change pas grand-chose dans les faits, et que le temps dédié à la traversée piétonne est trop court, surtout pour des enfants.

Une commissaire relève que dans la pétition, il est demandé que le laps de temps pour traverser soit augmenté. Elle demande s'il y a un problème également pour la durée d'attente.

Mme Favario indique que c'est secondaire, car ils ne sont pas pressés avec les enfants pour traverser la route. Selon elle, il faut travailler sur la durée de traversée.

La commissaire poursuit et demande, concernant les autres feux qu'on peut emprunter, si l'attente est équivalente ou pas.

La pétitionnaire répond que dans le quartier des Pâquis, il n'y a pas beaucoup de feux. Elle ne sait pas si l'attente est équivalente ou pas.

Une commissaire demande si l'Office cantonal des véhicules (OCV) a été contacté.

Mme Favario répond qu'ils leur ont écrit, mais comme ils n'ont pas eu de réponse, ils ont décidé d'adresser une pétition au Conseil municipal.

La commissaire demande si l'OCV a finalement répondu au courrier.

La pétitionnaire a indiqué que oui et que l'OCV a indiqué qu'il essaierait de faire le nécessaire, mais qu'il y a une certaine difficulté, en raison du caractère cantonal et fédéral de ces routes. Pour les potelets, ils ont dit qu'ils allaient faire le nécessaire, mais pour le moment, rien n'a été fait.

L'ensemble des questions ayant été posées, Mme Favario, pétitionnaire, est remerciée.

Discussion

Une commissaire du Parti socialiste propose l'audition de Mme Perler pour les aménagements aux abords des feux.

Une commissaire du Centre propose de solliciter l'OCV, mais elle pense qu'il faudra attendre l'audition de Mme Perler avant de les auditionner.

La même commissaire du Parti socialiste pense qu'il faudrait les auditionner dans un second temps. Elle rappelle que la commission des pétitions a déjà eu cette conversation.

La commissaire du Centre accepte d'entendre en premier lieu Mme Perler. Elle retire sa proposition d'audition de l'OCV.

L'audition de Mme Perler est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 août 2023

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

En introduction, Mme Perler a pu constater les difficultés évoquées dans la pétition et la présentation leur permettra d'expliquer ce qui peut être entrepris dans l'immédiat. Elle est ainsi favorable à cet objet car il est important que des enfants puissent traverser en toute sécurité et leur fera part de ce qu'il est possible de réaliser avec le Canton.

En complément, M. Betty commence par dire qu'il y a deux objectifs dans cette pétition: 1) sécuriser la traversée piétonne et 2) rendre plus visibles les potelets sur la place De-Chateaubriand. Pour rappel, le chef de service rappelle qu'il y a le projet de Croix-Verte sur lequel ils sont en train de passer en phase pré-opérationnelle et cela se traduit par des opérations qui sont, dans l'ordre de réalisation:

– rues de Fribourg et Chaponnière pour lesquelles ils sont en train de faire des études détaillées et comptent déposer une demande d'autorisation de construire avant la fin de l'année 2023. Le financement de ces équipements est déjà octroyé par le Conseil municipal;
– le square Royaume pour lequel ils sont en train de rédiger un programme pour engager des études;
– la place De-Chateaubriand, les rues de Berne, de la Navigation et du Môle pour lesquelles ils sont en train de rédiger un programme et l'idée est que l'ensemble de ces programmes soient considérés comme une seule opération.

Le département viendra donc solliciter un crédit d'études auprès du Conseil municipal au printemps 2024 après avoir rédigé un programme et l'avoir enrichi auprès de différentes associations et acteurs du secteur. Une seconde portion sera dédiée à une nouvelle présentation qui arrivera plus tardivement car les services souhaitent savoir comment réaménager le quai Wilson et ce qui fera le lien entre le quartier et les quais. Pour ces derniers points, les services ont lancé un concours d'aménagement pour un accès à l'eau sur le quai Wilson, l'objectif étant d'en faire une zone de baignade aménagée. Le concours a été lancé en début d'année 2023 et les lauréats remettront le projet d'ici à fin septembre. Compte tenu de cet élément, il faudra voir s'il est possible de réaliser un aménagement provisoire sur

la base de la proposition du lauréat qui réponde aux attentes des pétitionnaires, mais aussi de traiter le conflit entre les vélos et les piétons.

En conclusion, M. Betty propose d'attendre le rendu du concours pour la traversée de l'avenue de France avant de voir comment il est possible de faire des aménagements temporaires ou définitifs qui répondront aux attentes des pétitionnaires.

Une commissaire est assez surprise de cette conclusion vu que la pétition demande d'agir car le feu est trop court, ce pour quoi elle est d'accord. Le problème est aussi la trajectoire qui doit être prise par les vélos qui se retrouvent sur la route sans sécurité pour ceux qui montent sur la place des Nations. Elle demande ce qui ne permet pas à la Ville de demander au Canton d'agrandir cette minuterie de cinq voire dix secondes. Elle demande ensuite s'ils comptent fermer la rue des Alpes.

M. Betty répond que la rue des Alpes ne sera pas fermée. En complément, Mme Perler répond qu'il est toujours possible de demander au Canton d'augmenter la minuterie. M. Betty ajoute qu'ils ont déjà porté leur attention sur le U lacustre lors de sa création car il est problématique pour les piétons et les vélos en montée et descente. Les services savent que c'est un chemin non adapté mais ils n'avaient pas pensé à cela à l'époque et n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec le Canton. Aujourd'hui, il est possible de demander au Canton d'améliorer le temps de traversée mais cela ne résoudra pas ce qui est attendu par les pétitionnaires. L'idée serait de prolonger l'alignement de platanes comme sur le début du quai et d'attendre des participants au concours une vraie proposition pour inclure ces conflits piétons/vélos à cette traversée.

La commissaire est aussi étonnée car une des images de la présentation montre un projet où ils enlèvent les rochers qui devaient initialement être protégés.

M. Betty répond que ce ne sont pas les rochers qui sont protégés mais le perré, à savoir le revêtement en pierre sèche. Cependant, il demande de ne pas prendre en compte l'image présentée car ce n'est qu'une illustration qui ne représente pas le projet à venir.

Une commissaire se réjouit de l'accueil favorable de cette pétition mais il se peut que les architectes et ingénieurs n'aient pas pensé à cette traversée. Elle demande ce que les services de la Ville feront dans ce cas.

M. Betty répond qu'ils sont obligés d'y avoir pensé, autrement ce ne seront tout simplement pas les lauréats de ce concours.

Une commissaire s'inquiète au niveau de la temporalité car les lauréats seront désignés fin septembre 2023 et elle imagine que le temps de préparation peut durer un an avant le début de travaux. Elle demande ainsi s'il est possible de considérer

une installation de feu temporaire pour les cyclistes car tout le monde se retrouve au même endroit sur une même bande assez étroite et à des vitesses variées. Si ce projet est possible, elle aimerait obtenir une estimation du prix. Secondement, elle rappelle que les potelets sont assez dangereux pour les enfants qui se cognent dessus facilement et demande s'il serait possible d'élargir cette installation.

M. Betty répond qu'ils auront un projet sur l'ensemble du périmètre à l'issue de ce concours. Il faudra ensuite une année d'études détaillées sur la base du projet par le lauréat avant d'arriver au dépôt d'une autorisation de construire et une demande de crédit de travaux. Ils démarreraient ainsi les travaux dans deux ans. Le but est donc de mettre en place une solution temporaire basée sur le projet proposé par le lauréat car ils sont à seulement un mois du rendu du concours (au moment de l'audition du 28 août 2023). Il rappelle ensuite qu'ils sont, dans le cas de cette pétition, sur une route d'autorité cantonale et où la latitude n'est pas simple.

Mme Perler ajoute qu'ils auront une idée de la suite à donner avant que le rapport soit débattu en plénière.

La commissaire poursuit et demande si l'installation d'un feu temporaire est soumise à autorisation du Canton.

M. Betty répond qu'il faut une autorisation de construire, car un feu est définitif, ainsi qu'un arrêté de circulation, les deux faisant l'objet d'une publication dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* et ouvrant droit à recours.

La même commissaire demande pourquoi des feux n'ont pas été installés à cet endroit à cette époque.

M. Betty répond que le Canton n'en voulait pas.

Les deux auditionnés sont remerciés, les commissaires n'ayant plus de questions.

Discussion

Le président rappelle qu'une commissaire du Centre avait proposé l'audition de l'Office cantonal des transports (OCT) *(note du rapporteur: la demande initiale était l'OCV)*.

Une commissaire du Parti socialiste allait également proposer l'OCT mais craint que les informations reçues ne soient identiques.

Au vu des auditions, une commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il est possible de voter ce soir.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois informe avoir reçu un courrier du Département de la santé et des mobilités (DSM), signé par M. Maudet, concernant les places de stationnement durables et écologiques, en commission de l'aménagement *(note du rapporteur: la lettre concerne un refus d'audition du DSM au sujet du projet de délibération PRD-329)*. Compte tenu de cet élément, le commissaire propose de voter.

La commissaire du Centre renonce à sa proposition d'audition. Elle suggère de voter et annonce que le Centre votera le renvoi au Conseil administratif.

Vote

La pétition P-489 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission par 13 oui (1 UDC, 1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Annexes:

- pétition P-489
- présentation de Mme Perler et de M. Betty (AGCM) du 28 août 2023
- correspondance entre l'association et le Département de la sécurité, de la population et de la santé, transmise aux membres de la commission le 22 juin 2023

Carfagni
SECTEUR PETITE ENFANCE PÂQUIS
PLANTAMOUR
CHATEAUBRIAND - LÉMAN
PRIEURÉ - LA PIROUETTE

Service du Conseil municipal
- 1 JUIN 2023
Décision : Traité par :

P-489

A l'attention du Conseil Municipal
Rue de la coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 23.05.2023

Objet : Pétition pour l'amélioration d'un passage piéton Avenue de France au droit de la place Châteaubriand

Pièces jointes : Signatures des pétitionnaires
Photographies des situations décrites

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons la présente pétition pour signaler quelques difficultés que vous pourriez nous aider à clarifier.

Les signataires des présents sont les représentants de l'association A.Carfagni-Pâquis. Cette dernière comprend 5 structures de la petite enfance avec 294 places d'accueil pour des enfants de 0 à 4 ans.
Nous avons les crèches, Léman, Chateaubriand, Plantamour, Prieuré ainsi que le jardin d'enfants La Pirouette, qui transitent tous par la place Chateaubriand.

Nous sommes l'un des plus importants secteurs de la petite enfance en Ville de Genève.
Nous sommes encadrés par le Service d'autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour (SASAJ), le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), et le Service de la Petite Enfance (SDPE) . Nous ne pouvons donc pas déroger aux critères de sécurité et d'encadrement qui nous sont imposés; ces institutions reçoivent les présents en copie.

<u>Description de nos différentes difficultés :</u>

-Pour les crèches Léman, Chateaubriand, Prieuré, Plantamour et le jardin d'enfant la Pirouette, nos éducatrices emmènent souvent les enfants de 2 à 4 ans se promener le long du quai Wilson vers le parc Mon repos.
Pour y accéder ils traversent la route par un passage piétons.
A cet endroit, l'Avenue de France puis le quai Wilson sont les axes d'entrée à Genève, la circulation y est donc très dense, notamment en été.

Nous rencontrons des difficultés pour faire traverser nos enfants sur le passage piétons. Les conditions de sécurité sont aléatoires : des voitures s'arrêtent sur le passage piétons,

d'autres forcent le passage empêchant les poussettes doubles pilotées par les éducatrices et les enfants de marcher droit.
De ce fait les équipes doivent régulièrement contourner les voitures. L'arrivée sur le quai est tout aussi problématique avec des vélos, trottinettes et autres engins qui ne tiennent pas compte du passage des enfants.

A ces âges-là, les enfants marchent lentement, ils se tiennent à une corde et forment ainsi un groupe uniforme qu'il n'est pas possible de scinder. Quant aux poussettes doubles, parfois, elles ne peuvent même pas avancer, les voitures étant collées les unes aux autres.

Enfin, au retour de la promenade, nos enfants et nos poussettes ne peuvent pas faire autrement que de s'arrêter sur la piste cyclable du quai Wilson puisque le temps de réaction, puis celui de la traversée du passage piétons sont trop courts pour effectuer le passage dans de bonnes conditions. Nous constatons que les vélos, trottinettes et autres engins sont définitivement dangereux se croyant tout permis.

Autour de la place Chateaubriand, nous trouvons des potelets. Certains de nos enfants se sont cognés contre ces marques et quelques dents sont branlantes, sans parler de la « bosse des maths » !

Nos propositions :

Serait-il possible d'aborder ces problèmes essentiels de sécurité en prenant en compte certaine de nos remarques ?

Pour le passage piéton, si la densité des véhicules est difficile à éviter, la régulation du flux semble plus aisée, en ayant une cohésion avec les feux de circulation en aval (Gauthier, Marteau et quai du Mont Blanc).

Sur le passage, une demande d'accès piétons plus longue serait la bienvenue.

Pour la piste cyclable sur le quai Wilson, est-il possible d'envisager la pose d'un feu de circulation ? Bien que peu de cyclistes le respecteraient à l'exemple de celui posé sur le quai du Mont-Blanc ! Le cas échéant une chicane pourrait être plus utile ?

Pour les potelets, est-il possible d'envisager la pose de bandes de couleurs sur les têtes voire sur les corps, afin de les rendre plus lisibles, même aux petits enfants ?

Bien entendu nous faisons des suggestions, mais nous sommes prêts à participer à un tour de table pour envisager d'autres approches.

Nous vous remercions pour votre lecture et la façon dont vous pourriez tenir compte de nos difficultés.

En l'attente de vos nouvelles, recevez Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Mme Catherine Favario
Directrice du secteur

Mr François Renaud
Président de l'association

31 oct.

Pétition pour la sécurisation de l'accès au bord du lac

Nous, les parents des enfants fréquentant les crèches des Pâquis, sommes très préoccupés par la sécurité de nos enfants et de leurs accompagnants. En particulier, par le passage piéton sis quai Wilson/Avenue de France, entre la place châteaubriant et le bord du lac, qui est quotidiennement emprunté par nos enfants.

- Le laps de temps pour traverser est extrêmement court
- Des voitures et/ou des bus se retrouvent régulièrement arrêtés sur le passage, alors que le feu est vert pour les piétons
- Une fois de l'autre côté, il y a un risque de collision avec les cyclistes qui, eux, n'ont pas de feu.

Par la présente pétition, nous demandons aux autorités de la Ville et du Canton de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de nos enfants et du personnel accompagnant.
A cette fin, nous suggérons :

- Une augmentation de la durée du feu vert pour les piétons
- L'installation d'un feu cycliste comme c'est le cas ailleurs, le long du Quai Wilson ou, à minima, un marquage au sol demandant de ralentir au niveau du passage piéton

VILLE DE GENÈVE

P-489
“Pour l’amélioration d’un passage piéton à l’av. de France au droit de la place De-Châteaubriand”

Audition de la Commission des pétitions
SERVICE DE L’AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
28 AOUT 2023

P-489
SOMMAIRE

1. La pétition : principes demandés
2. La Croix verte – point de situation des études
3. Le concours d'aménagement d'une promenade et d'accès à l'eau pour la baignade au quai Wilson
4. Réponse du DACM

P-489

1. La pétition – principes demandés

31 oct.

Pétition pour la sécurisation de l'accès au bord du lac

Nous, les parents des enfants fréquentant les crèches des Pâquis, sommes très préoccupés par la sécurité de nos enfants et de leurs accompagnants. En particulier, par le passage piéton sis quai Wilson/Avenue de France, entre la place châteaubriant et le bord du lac, qui est quotidiennement emprunté par nos enfants.

- Le laps de temps pour traverser est extrêmement court
- Des voitures et/ou des bus se retrouvent régulièrement arrêtés sur le passage, alors que le feu est vert pour les piétons
- Une fois de l'autre côté, il y a un risque de collision avec les cyclistes qui, eux, n'ont pas de feu.

Par la présente pétition, nous demandons aux autorités de la Ville et du Canton de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de nos enfants et du personnel accompagnant.
A cette fin, nous suggérons :

- Une augmentation de la durée du feu vert pour les piétons
- L'installation d'un feu cycliste comme c'est le cas ailleurs, le long du Quai Wilson ou, à minima, un marquage au sol demandant de ralentir au niveau du passage piéton

P-489

2. La Croix-verte – point de situation des études

Pour répondre aux attentes des habitants et associations relayées par différentes motions, les études de la Croix-verte ont été décomposées en 5 périmètres opérationnels :

1. Square Royaume : programme en cours de rédaction
2. Rues de Berne – Navigation – Môle :
3. Rues Chaponnière – Fribourg : études détaillées en cours. Financement par la PR-1452
4. Rues des Buis – De-Châteaubriand :
5. Place de la Navigation – rue du Léman : PR étude déposée en 2024

Afin de financer ces différentes demandes, le DACM déposera une demande de crédit d'étude en 2024 pour les périmètres 2, 4 et 5 de la Croix-verte.

P-489

3. Le concours d'aménagement d'une promenade et d'accès à l'eau pour la baignade au quai Wilson

- Concours en cours – choix du lauréat fin septembre 2023
- La traversée piétons-cycles à l'intersection de l'avenue de France

P-489

4. Réponse du DACM

- L'aménagement de la traversée piétons/cycles et des espaces associés à l'intersection av. de France / rue De-Châteaubriand sera défini dans le cadre du concours Wilson.

  ➡ Des aménagements temporaires ou définitifs seront engagés sur la base du projet retenu.

- L'AGCM va rendre les potelets plus visibles à la rue De-Châteaubriand dans l'attente d'aménagements plus importants qui seront définis dans le cadre des projets de la «Croix-verte des Pâquis».

P-489

3. Hiérarchie du réseau

Hiérarchie actuelle du réseau

•Toutes les rues des Pâquis sont du réseau de quartier

•Les interventions de compétence de la Ville (depuis janvier 2021) se situent sur le réseau de quartier non structurant (rues en vert sur le plan).

•Cela étant, le Canton garde l'autorité de décision quand les mesures de circulation peuvent avoir un impact sur le réseau «supérieur»

Carfagni
SECTEUR PETITE ENFANCE
PÂQUIS
PLANTAMOUR
CHATEAUBRIAND · LÉMAN
PRIEURÉ · LA PIROUETTE

Department de la sécurité, de la
population et de la santé (DSPS)
Capitaine Christophe Cergneux
Nouvel Hôtel de Police
Chemin. de la Gravière 5
Case postale 236
1211 Genève 8

Genève, le 09.05.2023

Sécurité des crèches du quartier des Pâquis

Monsieur,

A la suite d'entretiens avec Madame Catherine Favario, directrice du secteur Carfagni-Pâquis, nous vous adressons la présente, pour signaler certaines difficultés que vous pourriez nous aider à clarifier.

Les signataires des présents sont les représentants de l'association A. Carfagni - Pâquis.
Cette dernière comprend 5 structures de la petite enfance avec 294 places d'accueil pour des enfants de 4 mois à 4 ans.
Nous gérons les crèches, Léman, Chateaubriand, Plantamour, Prieuré et le jardin d'enfants La Pirouette, qui transitent tous par la place Chateaubriand.
Nous sommes l'un des plus importants secteurs de la petite enfance en Ville de Genève.

Nous sommes encadrés par le Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour (SASAJ), le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), et le Service de la Petite Enfance (SDPE); nous ne pouvons pas déroger aux critères de sécurité et d'encadrement qui nous sont imposés; ces institutions reçoivent les présents en copie.

Nos difficultés :

Pour les crèches Léman, Chateaubriand, Prieuré, Plantamour et le jardin d'enfant La Pirouette, notre personnel emmène souvent les enfants de 4 mois à 4 ans se promener le long du quai Wilson en direction du Jardin Botanique.
Pour y accéder nous traversons la route par un passage piéton.

A cet endroit, l'Avenue de France puis le quai Wilson sont une partie de l'axe d'entrée à Genève, la circulation est très dense, notamment en été.
Nous rencontrons des difficultés pour faire passer nos enfants sur la passage piétons dans des conditions de sécurité parfois aléatoires, les voitures s'arrêtent sur le passage piétons, d'autres forcent le passage, empêchant les poussettes doubles pilotées par notre personnel éducatif et les enfants de marcher droit, ils doivent souvent contourner les voitures; l'arrivée sur le quai est tout aussi problématique avec des vélos, trottinettes et autres engins qui ne tiennent pas compte du passage des très jeunes enfants.
A ces âges, les enfants marchent lentement, ils se tiennent à une corde et forment ainsi un groupe uniforme qu'il n'est pas possible de scinder, quant aux poussettes doubles, parfois, elles ne peuvent même pas avancer, les voitures étant collées les unes aux autres.

Secteur Petite Enfance A. Carfagni - Pâquis - Rue Plantamour, 28 - 1201 Genève. Tél. 022 732 51 43 - Fax 022 732 51 40 - paq@ipe-ge.ch

Enfin, au retour de la promenade, nos enfants et nos poussettes ne peuvent pas faire autrement

que de s'arrêter sur la piste cyclable du quai Wilson puisque le temps de réaction, puis celui de la traversée du passage piétons, sont trop courts pour effectuer le passage dans de bonnes conditions : les vélos, trottinettes et autres engins sont définitivement dangereux se croyant tout permis...

Autour de la place Chateaubriand, nous trouvons des potelets. Certains de nos enfants se sont cognés contre ces marques et quelques dents sont branlantes, sans parler de la « bosse des maths » !

Serait-il possible d'aborder ces problèmes essentiels de sécurité en prenant en compte certaines de nos remarques ?
Pour le passage piéton, si la densité des véhicules est difficile à éviter, la régulation du flux semble plus aisée, en ayant une cohésion avec les feux de circulation en aval (Gauthier, Marteau et quai du Mont Blanc). Sur le passage, une demande d'accès piétons plus longue serait la bienvenue.

Pour la piste cyclable sur le quai Wilson, est-il possible d'envisager la pose d'un feu de circulation? Bien que peu de cyclistes le respecteraient à l'exemple de celui posé sur le quai du Mont-Blanc! Le cas échéant une chicane pourrait être utile.

Pour les potelets, est-il possible d'envisager la pose de bandes de couleurs rouge et blanche fluorescentes sur les têtes voire sur les corps, afin de les rendre plus visibles, même pour les très petits enfants dont nous avons la charge?

Nous avons préparé une pétition en bonne et due forme, elle est prête à être envoyée au Conseil municipal de la Ville de Genève. Nous la retenons pour l'instant en attendant vos propositions.

Bien entendu nous faisons des suggestions, mais nous sommes prêts à participer à un tour de table pour envisager d'autres approches.

Nous vous remercions pour votre écoute et la façon dont vous tiendrez compte de nos difficultés.

En l'attente de vos nouvelles, recevez Monsieur l'expression de nos meilleures salutations.

Mme Catherine Favario
Directrice du secteur

Mr François Renaud
Président de l'association

Pièces jointes:
Photographie des situations décrites

Copies à : M. PARODI Sergent-chef département de la sécurité de la population et de la santé (DSPS)
Mme LECUYER - GAUTHIER cheffe du SDPE, Mme KUNZ directrice du SASAJ, Dre TOUTAIN, médecin pédiatre SSEJ

Secteur Petite Enfance A. Carfagni - Pâquis - Rue Plantamour, 28 - 1201 Genève. Tél. 022 732 51 43 - Fax 022 732 51 40 - paq@ipe-ge.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Police

Le Chef de la police routière
Nouvel Hôtel de police
CP 236
1211 Genève 8

Carfagni - Pâquis
Secteur Petite Enfance
Madame Catherine FAVARIO
Monsieur François RENAUD
Rue Plantamour 28
1201 Genève

N/réf. : CCE
Dossier traité par : DGI
V/réf. :

Genève, le 5 décembre 2022

Concerne : **Sécurité des crèches du quartier des Pâquis**

Madame, Monsieur,

Faisant suite à nos divers échanges, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants.

Comme évoqué, lors de votre conversation téléphonique, par la Brigade Législation Circulation, représentée par le Sergent-chef Parodi, la police n'a pas l'aptitude requise s'agissant de la problématique des infrastructures routières ainsi que de la temporisation de la signalisation lumineuse.

De ce fait, pour raisons de compétences, je vous laisse le soin d'adresser vos doléances tant à **l'Office Cantonal des Transports** qu'au **Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité** de la Ville de Genève.

Concernant l'attitude des usagers de la route, dans le but d'assurer la sécurité routière, nous allons initier des actions conjointes dans ce périmètre avec la police de proximité et police-secours, en coordination avec le poste de la police municipale.

La police reste mobilisée et attentive à l'évolution de la situation et vous avez bien évidemment, en tout temps, la possibilité de faire appel à nos services le cas échéant.

Espérant avoir répondu à vos légitimes préoccupations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SUPPLEANT AU CHEF DE LA POLICE ROUTIERE

Capitaine Christophe CERGNEUX

Copie : Officier opérationnel PolRout

Carfagni
SECTEUR PETITE ENFANCE PÂQUIS
PLANTAMOUR
CHATEAUBRIAND · LÉMAN
PRIEURÉ · LA PIROUETTE

Department de la sécurité, de la
population et de la santé (DSPS)
Capitaine Christophe Cergneux
Nouvel Hôtel de Police
Chemin. de la Gravière 5
Case postale 236
1211 Genève 8

Genève, le 15.11.2022

Sécurité des crèches du quartier des Pâquis

Monsieur,

A la suite d'entretiens avec Madame Catherine Favario, directrice du secteur Carfagni-Pâquis, nous vous adressons la présente, pour signaler certaines difficultés que vous pourriez nous aider à clarifier.

Les signataires des présents sont les représentants de l'association A. Carfagni - Pâquis.
Cette dernière comprend 5 structures de la petite enfance avec 294 places d'accueil pour des enfants de 4 mois à 4 ans.
Nous gérons les crèches, Léman, Chateaubriand, Plantamour, Prieuré et le jardin d'enfants La Pirouette, qui transitent tous par la place Chateaubriand.
Nous sommes l'un des plus importants secteurs de la petite enfance en Ville de Genève.

Nous sommes encadrés par le Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour (SASAJ), le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), et le Service de la Petite Enfance (SDPE); nous ne pouvons pas déroger aux critères de sécurité et d'encadrement qui nous sont imposés; ces institutions reçoivent les présents en copie.

Nos difficultés :

Pour les crèches Léman, Chateaubriand, Prieuré, Plantamour et le jardin d'enfant La Pirouette, notre personnel emmène souvent les enfants de 4 mois à 4 ans se promener le long du quai Wilson en direction du Jardin Botanique.
Pour y accéder nous traversons la route par un passage piéton.

A cet endroit, l'Avenue de France puis le quai Wilson sont une partie de l'axe d'entrée à Genève, la circulation est très dense, notamment en été.
Nous rencontrons des difficultés pour faire passer nos enfants sur la passage piétons dans des conditions de sécurité parfois aléatoires, les voitures s'arrêtent sur le passage piétons, d'autres forcent le passage, empêchant les poussettes doubles pilotées par notre personnel éducatif et les enfants de marcher droit, ils doivent souvent contourner les voitures; l'arrivée sur le quai est tout aussi problématique avec des vélos, trottinettes et autres engins qui ne tiennent pas compte du passage des très jeunes enfants.
A ces âges, les enfants marchent lentement, ils se tiennent à une corde et forment ainsi un groupe uniforme qu'il n'est pas possible de scinder, quant aux poussettes doubles, parfois, elles ne peuvent même pas avancer, les voitures étant collées les unes aux autres.

Enfin, au retour de la promenade, nos enfants et nos poussettes ne peuvent pas faire autrement

que de s'arrêter sur la piste cyclable du quai Wilson puisque le temps de réaction, puis celui de la traversée du passage piétons, sont trop courts pour effectuer le passage dans de bonnes conditions : les vélos, trottinettes et autres engins sont définitivement dangereux se croyant tout permis...

Autour de la place Chateaubriand, nous trouvons des potelets. Certains de nos enfants se sont cognés contre ces marques et quelques dents sont branlantes, sans parler de la « bosse des maths » !

Serait-il possible d'aborder ces problèmes essentiels de sécurité en prenant en compte certaines de nos remarques ?
Pour le passage piéton, si la densité des véhicules est difficile à éviter, la régulation du flux semble plus aisée, en ayant une cohésion avec les feux de circulation en aval (Gauthier, Marteau et quai du Mont Blanc). Sur le passage, une demande d'accès piétons plus longue serait la bienvenue.

Pour la piste cyclable sur le quai Wilson, est-il possible d'envisager la pose d'un feu de circulation? Bien que peu de cyclistes le respecteraient à l'exemple de celui posé sur le quai du Mont-Blanc! Le cas échéant une chicane pourrait être utile.

Pour les potelets, est-il possible d'envisager la pose de bandes de couleurs rouge et blanche fluorescentes sur les têtes voire sur les corps, afin de les rendre plus visibles, même pour les très petits enfants dont nous avons la charge?

Nous avons préparé une pétition en bonne et due forme, elle est prête à être envoyée au Conseil municipal de la Ville de Genève. Nous la retenons pour l'instant en attendant vos propositions.

Bien entendu nous faisons des suggestions, mais nous sommes prêts à participer à un tour de table pour envisager d'autres approches.

Nous vous remercions pour votre écoute et la façon dont vous tiendrez compte de nos difficultés.

En l'attente de vos nouvelles, recevez Monsieur l'expression de nos meilleures salutations.

Mme Catherine Favario
Directrice du secteur

Mr François Renaud
Président de l'association

Pièces jointes:
Photographie des situations décrites

Copies à : M. PARODI Sergent-chef département de la sécurité de la population et de la santé (DSPS)
Mme LECUYER - GAUTHIER cheffe du SDPE, Mme KUNZ directrice du SASAJ, Dre TOUTAIN, médecin pédiatre SSEJ

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Police

Le Chef de la police routière
Nouvel Hôtel de police
CP 236
1211 Genève 8

Carfagni - Pâquis
Secteur Petite Enfance
Madame Catherine FAVARIO
Monsieur François RENAUD
Rue Plantamour 28
1201 Genève

N/réf. : CCE
Dossier traité par : CDU
V/réf. :

Genève, le 28 novembre 2022

Concerne : Sécurité des crèches du quartier des Pâquis

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 15 courant dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

La police routière a pris bonne note des difficultés que vous rencontrez lors de vos déplacements avec les enfants.

Suite à nos échanges téléphoniques précédant votre courrier cité supra j'ai concerté le sergent-chef François PARODI. Ainsi, je reviendrai vers vous lorsque je pourrai vous répondre de manière circonstanciée.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SUPPLEANT AU CHEF DE LA POLICE ROUTIERE

Capitaine Christophe CERGNEUX

Le Chef de la police routière • Nouvel hôtel de police • Chemin de la Gravière 5 - 1227 Les Acacias
Tél. +41 22 427 53 99 • Fax +41 22 427 77 53 • E-mail polrout.em@police.ge.ch • www.geneve.ch